

DECISION

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Paiement d'une subvention par la Communauté Urbaine.

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Madame la 6^{ème} Vice-Présidente, Madame Montserrat REYES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

Au titre du programme Autonomie :

- Mme BERGERET Gabrielle, propriétaire très modeste
- Mme DARDOULLIER Odette, propriétaire occupante très modeste
- M. FICHOT Alain, propriétaire occupant très modeste
- Mme LATRASSE Bernadette, propriétaire occupante très modeste
- M. MYSKOWIAK Christian

Au titre du programme Economie d'énergie - AVANCE :

- M. AKCHICHE Nicolas, propriétaire occupant modeste
- M. COULON Kevin, propriétaire occupant très modeste
- Mme HUET Déborah, propriétaire occupante très modeste
- Mme LAVILLENEUVE Laure, propriétaire occupante très modeste
- M. LOTITIO Concetto, propriétaire occupant très modeste
- Mme LUCYSZYN Laura, propriétaire occupante très modeste
- M. MATRANGOLO Jean Charles, propriétaire occupante très modeste
- M. RONDEY Gilles, propriétaire occupant très modeste

- M. VANNIER Jérôme, propriétaire occupant très modeste

Au titre du programme Aides aux Bailleurs :

- M. BELHADJ Tahar, propriétaire bailleur de 2 logements très dégradés
- M. GOUJON Daniel, propriétaire bailleur de 2 logements très dégradés

Au titre du programme Façades :

- M. FRAIZY Pierrot, propriétaire bailleur de 4 logements

DECIDE ce qui suit :

- D'accorder une aide d'un montant de 1 055€ à Mme BERGERET Gabrielle
 - D'accorder une aide d'un montant de 2 500€ à Mme DARDOULLIER Odette
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 946.69€ à M. FICHOT Alain
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 040.15€ à Mme LATRASSE Bernadette
 - D'accorder une aide d'un montant de 147.58€ à M. MYSKOWIAK Christian
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 000€ à M. AKCHICHE Nicolas
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. COULON Kevin
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme HUET Deborah
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme LAVILLENEUVE Laure
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. LOTITIO Concetto
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme LUCYSZYN Laura
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. MATRANGOLO Jean Charles
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. RONDEY Gilles
 - D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. VANNIER Jerome
 - D'accorder une aide d'un montant de 3 000€ à M. BELHADJ Tahar
 - D'accorder une aide d'un montant de 3 000€ à M. GOUJON Daniel
 - D'accorder une aide d'un montant de 820.80€ à M. FRAIZY Pierrot
-
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 - La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 13 septembre 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 septembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 16 septembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserrat REYES



